France Une mobilisation de masse contre l'euro-libéralisme Michel Husson <u>Diagonal</u> n°6, 12 mai 21005

La France est aujourd'hui traversée par un intense débat autour du projet de Constitution européenne. A un mois du référendum du 29 mai, le non est majoritaire dans les sondages où il oscille entre 52 et 58 % depuis plusieurs semaines.

Les contours de ce débat ne recouvrent pas un clivage gauche-droite, classique. Il existe ainsi un non de droite « souverainiste » ou fasciste (de Villiers et Le Pen) qui refuse le Traité sur des bases xénophobes en brandissant notamment la menace de l'entrée de la Turquie. Mais son impact a nettement régressé par rapport au référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht. C'est le non de gauche qui monte, à partir d'un refus de l'Europe libérale.

La grande nouveauté de cette campagne se trouve justement dans le dynamisme du non de gauche : le Parti communiste et l'extrême-gauche sont mobilisés en tant que tels, mais la campagne est aussi portée par une mobilisation unitaire qui repose sur plus de 800 collectifs qui quadrillent le pays. Cette mobilisation a d'ores et déjà fait apparaître des lignes de fracture à gauche : le Parti socialiste (PS) a arrêté sa position à partir d'un référendum interne qui a donné 58 % de oui. Mais cela n'empêche pas une aile du PS de rompre la discipline et de mener ouvertement campagne pour le non, tandis qu'une majorité d'électeurs socialistes se déclarent pour le non dans les sondages. La situation est à peu près comparable chez les Verts.

Les syndicats sont également traversés par le débat. La direction de la CGT (Confédération générale du travail), qui souhaitait ne pas prendre de position sur le référendum, a été mise en minorité par 70 % des membres de sa CCN (Commission confédérale nationale) qui ont pris une claire position de rejet du Traité. La plupart des syndicats sont hostiles ou hésitants, à l'exception de la CFDT (Confédération française démocratique du travail) qui appelle à voter oui.

Les partisans du oui s'organisent autour d'une convergence de fait entre les libéraux de l'UMP (Union pour un mouvement populaire) et les sociaux-libéraux du PS. La progression du non montre qu'ils ont du mal à convaincre les citoyens des bienfaits du projet de Traité et à répondre aux arguments du non. Plutôt que de vanter les bienfaits du projet, ils dépensent leur énergie à faire valoir les effets à leurs yeux désastreux d'une éventuelle victoire du non. La France serait isolée, et la construction européenne s'interromprait, faute d'alternative du côté du non.

Ces partisans d'un « oui de gauche » insistent sur les pas en avant que permettrait de franchir la Constitution par rapport à l'actuel Traité de Nice, qu'ils jugent très mauvais. Ces arguments ne semblent pas vraiment mordre sur les partisans du non, qui font valoir que leur non ne marque pas un refus de la construction européenne, mais de son orientation libérale dont la Constitution voudrait faire la nouvelle loi suprême. C'est au nom de ce qu'il faudrait faire, et en premier lieu une véritable harmonisation sociale, qu'ils refusent l'actuel projet. Leur hypothèse est qu'un non français serait sans doute suivi d'autres (Pays-Bas, Danemark, république tchèque, Royaume-Uni, etc.) et que ce refus citoyen modifierait le rapport de forces en Europe, rendant ainsi possible l'ouverture d'un véritable processus constituant démocratique. Ce rejet du Traité constitutionnel englobe évidemment l'actuel Traité de Nice, qui se retrouve d'ailleurs dans sa partie III.

Le débat central porte ensuite sur la réalité des « avancées » promises par la Constitution, avec des institutions plus démocratiques (partie I) et l'insertion de la Charte des droits fondamentaux (partie II). Or ces ajouts ne peuvent être appréciées que par rapport à l'architecture d'ensemble du texte : les pouvoirs du Parlement, comme la réalisation des droits sociaux (dont la liste est d'ailleurs très incomplète) sont étroitement soumis à la fameuse partie III qui décrit, avec force détails, les politiques libérales que doit mener l'Union et qui prendraient ainsi force constitutionnelle. Ces critiques sont paradoxalement confirmées par l'organisation du patronat européen (UNICE) qui se félicite que le traité « n'augmente pas les

compétences de l'UE dans le domaine social, ni n'élargisse le recours au vote à la majorité qualifiée »; que « les décisions à la majorité qualifiée soient généralisées, sauf en cas de disposition contraire de la Constitution, comme c'est le cas dans les domaines de la fiscalité et des politiques sociales », et enfin que la Commission conserve un droit exclusif à l'initiative ».

Les Français ne sauraient avoir raison contre le reste de l'Europe. Cet argument des partisans du oui conduit à se demander quelles sont les raisons de la situation particulière à la France. Elle ne s'explique pas par une prétention à l'universalisme mais, pour l'essentiel, par la conjonction entre une remontée des luttes sociales et l'échéance du référendum. Le lien est massivement établi entre les politiques libérales menées par la droite et celles qui sont inscrites dans la Constitution : elles sont en correspondance parfaite, et les tenants du oui n'ont pas réussi à séparer artificiellement les deux questions. Le tournant dans les sondages coïncide d'ailleurs avec la sortie à la lumière de la directive Bolkestein dont tous les libéraux (qui l'avaient pourtant soutenue) ont cherché en vain à démontrer qu'elle n'avait rien à voir avec la Constitution.

Pour toutes ces raisons, une victoire du non en France pourrait contribuer à l'ouverture d'une nouvelle phase de luttes contre l'euro-libéralisme à l'échelle européenne.